

# Une mesure à trois temps

La Pac 2013 est une mesure à trois temps qu'il va falloir apprendre à interpréter dès maintenant. Premier tour de piste pour entrer dans la cadence.

La Pac 2013 peut se résumer à trois axes majeurs qui vont influencer la trajectoire des exploitations.

## 1 Moins d'intervention

La politique moins interventionniste de l'Union européenne dans la gestion des marchés est engagée depuis 2007. Elle entraîne une volatilité des prix et des risques commerciaux plus importants. Ajoutons-y la suppression des outils de régulation, comme les quotas ou l'intervention, les exploitants vont devoir prendre en compte la gestion du risque commercial, enjeu essentiel pour la pérennité des exploitations.

## 2 Nouvelle répartition

Autre axe majeur : la redéfinition des aides publiques sur le plan quantitatif (montant des aides) et au niveau réglementaire (conditions d'attribution). La nouvelle clé de répartition des aides directes prend forme avec la suppression des références historiques, la maîtrise budgétaire et l'harmonisation des aides directes entre les pays de l'Union. Ces dispositions vont peser sur le montant des aides dont bénéficient actuellement les exploitations françaises (310 € en

moyenne actuellement/ha). À l'échelle européenne, l'aide moyenne est de 280 € et seulement de 210 € pour les nouveaux états membres. L'impact sera d'autant plus fort pour les exploitations qui ont des références historiques élevées : surfaces irriguées, systèmes intensifs, références culturelles spéciales... (lire en encadré).

### Baisse des aides : ordres de grandeur

Une exploitation laitière de 80 hectares avec engraissement de taurillons obtient par exemple actuellement 500 € de Droits à Paiement Unique par hectare, soit 40 000 € de soutien. Après réforme, si l'on prend en référence la moyenne européenne, l'aide ne serait plus que de 22 400 €. Pourtant, cet impact doit être relativisé au regard de l'impact de la volatilité des prix sur le produit brut de l'exploitation.

Une diminution de 100 € d'aides par hectare représente en moyenne :

- 12 € par tonne de blé,
- 14 € par 1000 litres de lait
- 0,10 € par kilo de viande.

On mesure l'importance des prix du marché dans les périodes de forte variation des cours auxquelles vont être confrontés les agriculteurs européens. Ainsi, s'inquiéter de son futur DPU, c'est bien. Anticiper et arbitrer sur les prix de vente de son produit, c'est mieux. En tout état de cause, ce sera stratégique pour l'équilibre économique de l'entreprise.

En revanche, des exploitations plus extensives ou sans références historiques pourront bénéficier de soutien après la réforme. Les situations seront donc extrêmement diverses, ceci d'autant que certaines questions attendent encore des réponses. Qu'en sera-t-il des aides spécifiques comme les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (IcHN) ou de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) ?

## 3 Verdissement des aides

Le dernier axe de la future politique agricole passe par le "verdissement" des aides. Le soutien de l'Europe sera conditionné à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ce lien n'est pas nouveau. La réforme de 2003 avait institué la conditionnalité des aides. En France, le Grenelle de l'environnement avait complété

le dispositif dans des domaines particuliers, comme la gestion de l'eau ou la restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires. La future Pac va confirmer les processus déjà engagés et bien connus des agriculteurs. L'accent sera mis sur les rotations culturales, le maintien des prairies permanentes, le couvert végétal et le gel environnemental. Viendront s'y ajouter des mesures spécifiques qui feront l'objet d'un accord contractuel, comme la production biologique. En d'autres termes, un niveau minimum de pratiques et des niveaux complémentaires permettront l'obtention d'aides en contrepartie. Si le mot "verdissement" peut inquiéter les agriculteurs, les instigateurs de la réforme affirment "qu'il n'est pas question d'en mettre une couche supplémentaire", ce que souhaitent d'ailleurs la plupart des pays membres de l'Union.

La suppression des références historiques et l'harmonisation des aides directes entre les pays de l'Union vont peser sur le montant des aides dont bénéficient les exploitations.